

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2020

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 27 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mme et Mrs Marie-Agnès ROSSIGNOL, Pierre PEYRONNE, Alain MAYODON, Adjoint.
Mmes et Mrs Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GALINIER FONTES, Frédérique GOUBAY, Jean-Louis FUGAIRON, René ROQUES, Bernard DECAMPS, Alain PIBOULEAU, Augustin BONREPAUX.

ABSENTS : Mme Bérengère GALLEGO, excusée, a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mme Valérie ADEMA-GAYET, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.
Mme Géraldine GAU, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Après lecture du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

II – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020

A – COMMUNE – DETR

1 – ÉCOLE PRIMAIRE – GOUDRONNAGE DE LA COUR ET RÉFECTION DU SOL DU PRÉAU

Afin d'entretenir le patrimoine communal et de garantir aux élèves un environnement de qualité, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le programme de travaux 2020 comprend des travaux de goudronnage de la cour et de réfection du sol du préau de l'école primaire, à savoir :

- Réfection de la cour en enrobé à chaud,
- Réfection du sol du préau en PVC.

dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 29 526 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 14 763 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DE LA TERRASSE – STATUE DE LA VIERGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le programme de travaux 2020 comprend des travaux d'étanchéité de la terrasse de la statue de la Vierge, à savoir :

- Dépose de l'ancienne étanchéité,
- Reprise du support et des évacuations d'eau,
- Pose de la nouvelle étanchéité.

dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 5 279,13 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 2 639,57 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

3 – TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL – MISE EN PLACE DE CONTENEURS DE TRI SÉLECTIF ENTERRÉS – SITE « LE BELLEVUE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son programme de travaux 2020, la commune a prévu, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Ariège (CCHA), de restructurer un relais vert situé au cœur de la cité.

Les travaux envisagés consistent en la suppression des conteneurs classiques d'ordures ménagères, de tri sélectif, de verre, de papiers et de cartons au profit de conteneurs enterrés remplissant les mêmes fonctions, sur le site « Le Bellevue ».

La pose et l'acquisition des conteneurs enterrés relèvent de la compétence de la CCHA ; la commune réalisera uniquement les travaux de génie civil pour un montant total HT estimé à 47 960,03 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 14 388 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

4 – RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – ENFONTANGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son programme de travaux 2020, la commune a prévu de réhabiliter un logement communal situé au 3^{ème} étage du bâtiment dit « logements des enseignants » dans le quartier d'Enfontange.

Cet appartement n'a pas été rénové depuis de nombreuses années, l'objectif des travaux est de procéder à une rénovation et une remise aux normes complètes (électricité, plomberie, réfection des revêtements muraux et des sols ...) pour un montant total HT estimé à 38 163,10 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 9 540,78 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

5 – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE GOUDRONNAGE – BONASCRE

Afin d'entretenir le domaine routier communal, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le programme de travaux 2020 comprend des travaux de voirie et de goudronnage du chemin de Manseille située à la station de ski « Ax 3 Domaines » sur le plateau de Bonascre.

Les travaux envisagés consistent en la réfection de la bande de roulage qui, en raison des intempéries et de la neige, est très dégradée. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 128 550 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 30 500 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

6 – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE GOUDRONNAGE – BOULEVARD LOUIS ROLLAND – TRANCHE 2

Afin d'entretenir le domaine routier communal, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le programme de travaux 2020 comprend la 2^{ème} tranche des travaux de voirie et de goudronnage du boulevard Louis Rolland dans le quartier d'Encastel.

Les travaux envisagés consistent en la réfection totale de la voirie suite à l'effacement des trottoirs, le stationnement des véhicules sera réaménagé et une zone de rencontre sera créée. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 110 165 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 30 500 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

7 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX – BETXOU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le garage communal existant situé sur le site de « Betxou » n'est plus suffisant pour accueillir l'ensemble du parc automobile de la ville et stocker le matériel (tables, chaises, stands ...) dont la commune est propriétaire. Ce manque de place se traduit par une obligation de stationner les véhicules de déneigement, en particulier les chasses-neige, à l'extérieur du bâtiment.

De plus, la commune a fait l'acquisition récente d'une patinoire démontable et de chalets en bois et leur rangement, pendant la période d'inutilisation, nécessite un lieu abrité et sécurisé.

Il indique donc que la commune a prévu de construire un nouveau bâtiment sur le site existant constitué d'une partie garage et d'une zone de stockage. Les locaux actuels seront, quant à eux, ré-agencés afin d'optimiser le rangement.

Le coût prévisionnel des travaux, honoraires de l'architecte et BET est estimé à HT 541 076 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 30 500 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

B – STATION – PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

1 – DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal depuis 10 ans, la station d'Ax 3 Domaines a suivi une logique d'aménagement et de développement commercial qui a eu l'ambition de fiabiliser cette destination afin d'en favoriser la vente de séjours ; en effet, l'enjeu majeur de développement d'un site passe par sa capacité à améliorer son taux de remplissage dans les périodes hors vacances et à assurer un bon niveau d'activités. Cette stratégie permet à la station d'attirer un public de plus en plus nombreux. Chaque vague d'investissements structurants ont fait progresser le chiffre d'affaire de façon sensible.

En 2020, l'accent est mis sur l'accueil, le service et le confort des clients. Dans ce contexte de forte affluence, la station a prévu la réalisation de son programme de travaux 2020 qui s'inscrit dans sa stratégie de développement et renforce la montée en gamme de son offre globale.

Ce programme porte sur :

- Rénovation gare amont TC 6 tranche 2,
- Surfaçage piste La Tute phase 2,
- Réaménagement bâtiment local technique,
- Signalétique touristique,
- Création WC tranche 2,
- Assises télésièges.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à HT 872 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 une subvention de 150 000 € au titre des équipements touristiques permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – PETR

Monsieur le Maire rappelle que la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années par la station d'Ax 3 Domaines, avec l'ambition de fiabiliser cette destination et les séjours touristiques qui s'y rapportent, permet d'attirer un public de plus en plus nombreux et de recevoir lors de la saison 2017 / 2018 385 000 journées skieurs.

Dans ce contexte de forte affluence, Monsieur le Maire souligne que le programme 2020 s'inscrit dans la stratégie de développement de la station et renforce la montée en gamme de son offre globale.

Monsieur le Maire présente le programme qui porte sur :

- Rénovation gare amont TC 6 - tranche 2,
- Surfaçage piste La Tute - phase 2,
- Réaménagement bâtiment local technique,
- Signalétique touristique,
- Création WC - tranche 2,
- Assises télésièges.

Monsieur le Maire décrit le programme correspondant évalué à 872 000 € HT, qui se répartissent ainsi :

Descriptif	Coût HT
RÉNOVATION GARE AMONT TC 6 TRANCHE 2 : rénovation esthétique et amélioration thermique, accueil passagers et acoustique, rénovation des blocs sanitaires	472 400 €
SURFAÇAGE PISTE LA TUTE PHASE 2 : surfacage	50 000 €
RÉAMÉNAGEMENT BÂTIMENT LOCAL TECHNIQUE : toiture, façade, menuiseries	200 000 €
SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE : création contenu des panneaux, panneaux signalétiques	60 000 €
CRÉATION WC TRANCHE 2 : toilettes sèches	50 000 €
ASSISES TÉLÉSIEGES	100 000 €
TOTAL PROGRAMME HT	872 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Etat au titre du PETR, de la Région et du Département, dans le cadre du Contrat Territorial Régional, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Total opération	872 000 €	
Etat	16,66%	145 333 €
Région	16,66%	145 333 €
Département	16,66%	145 333 €
Total subventions	50 %	435 999 €
Autofinancement	50 %	436 001 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter la demande de financement auprès des différents financeurs telle que décrite ci-dessus.

Accord unanime du conseil municipal.

III – QUESTIONS DIVERSES

A – COMMUNE - APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la

mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'ensemble des modifications statutaires, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert et la modification de l'objet du syndicat.

Accord unanime du conseil municipal.

B – ÉCHANGE DE TERRAINS LE SAVY II / COMMUNE AX-LES-THERMES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Murat LACIN avait souhaité construire l'immeuble dénommé « Le Savy II » en bordure de la voie publique avenue de la Griolle.

Un accord était intervenu sur un échange de terrains afin de régulariser la largeur de la voirie publique et la rendre suffisante ainsi que les passages entre les bâtiments existants (différence entre limites foncières et limites de fait).

A cet effet,

La parcelle D 1021 d'une superficie globale de 599 m² devient :

- D 1253 pour 555 m² : propriété Le Savy II + Mr Murat LACIN
- D 1252 pour 44 m² : propriété commune Ax-les-Thermes

La parcelle D 1234 d'une superficie globale de 379 290 m² devient :

- D 1255 pour 18 m² : propriété Le Savy II+ Mr Murat LACIN
- D 1254 pour 379 272 m² : propriété commune Ax-les-Thermes

Monsieur le Maire précise que cet échange a lieu à titre gracieux pour l'une et l'autre des parties.

Il demande au conseil municipal de valider cet échange et de l'autoriser à signer tous documents afférents.

Accord unanime du conseil municipal.

C – COMMUNE – TARIFS DIVERS – MISE À DISPOSITION MATÉRIEL / VÉHICULES / FRAIS DE MAIN D'ŒUVRE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de mise à disposition de matériel, véhicules de la commune et frais de main d'œuvre comme suit :

- Location KERAX (19 tonnes avec grue)	:	90 € / heure
- Location tracto-pelle	:	70 € / heure
- Location hydrocureuse	:	70 € / heure
- Location camion	:	70 € / heure
- Parc d'Espagne – ligne d'eau piscine	:	30 € / heure
- Groupe électrogène	:	75 € / heure
- Benne supplémentaire particuliers (une benne gratuite une fois / an)	:	170 € la benne
- Coût du personnel	:	35 € / heure
- Coût du personnel (nuit, dimanche, et fêtes)	:	55 € / heure

- Table	:	3,77 € HT	} Forfait 3 jours
- Chaise	:	0,81 € HT	
- Barrière	:	3,36 € HT	
- Praticables	:	10,80 € / m ² HT	

Remplacement au coût réel du matériel en cas de perte ou de détérioration.
Mise à disposition gratuite une fois par an aux associations.

Location de matériel aux collectivités territoriales :

- Appareil enlèvement graffitis	:	1 000 € TTC / jour (hors carburant)
- Broyeur	:	1 000 € TTC / jour (hors carburant)
- Podium roulant	:	1 000 € TTC le prêt (maxi 10 Km)

Le tarif comprend le matériel loué et le personnel afférent mis à disposition, frais de fonctionnement en sus.

Il demande au conseil municipal de valider l'application de ces tarifs à compter de ce jour.

Accord unanime du conseil municipal.

D – COMMUNE – NOMINATION D’UN NOUVEAU RÉGISSEUR AU SEIN DE LA RÉGIE DE RECETTES DES MARCHÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le départ en retraite de Monsieur André ALEX sera effectif à compter du 1^{er} mars 2020. L’agent exerçait les fonctions de régisseur de recettes de la régie des marchés, il convient donc de procéder à son remplacement.

Il propose au conseil municipal de confier cette fonction à Monsieur Fabrice ROSÉ qui débutera ses fonctions le 1^{er} mars 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l’autoriser à nommer, à compter du 1^{er} mars 2020, un nouveau régisseur pour la régie des marchés, les mandataires suppléants resteront les mêmes.

Accord unanime du conseil municipal.

E – DÉCISIONS MODIFICATIVES

1 – STATION – DM5 – CRÉATIONS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les créations de crédits ci-dessous détaillées.

- Art 1641	DI	+	31 336 €
- Art 021	RI	+	31 336 €
- Art 023	DF	+	31 336 €
- Art 778	RF	+	31 336 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l’autoriser à effectuer ces créations de crédits qui ne modifient pas l’équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – COMMUNE – DM6 – VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les virements de crédits ci-dessous détaillés.

- Art 1641	DI	+	12 914 €
- Art 21532	DI	-	12 914 €
- Art 60612	DF	+	15 000 €

- Art 60631	DF	+	15 248 €
- Art 6413	DF	-	15 000 €
- Art 6458	DF	-	13 985 €
- Art 739113	DF	-	1 263 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

3 – CAMPING – DM4 – VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les virements de crédits ci-dessous détaillés.

- Art 1641	DI	+	104 €
- Art 2135	DI	-	104 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

F – ENGAGEMENTS DES CRÉDITS PAR ANTICIPATION AVANT LE VOTE DU BP 2020

1 – COMMUNE

Pour le bon fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une délibération visant à autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du BP 2020.

Il demande au conseil municipal d'accepter d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, dont la répartition est la suivante :

Chapitre	Article	Crédits budgétaires ouverts 2019	25 %
CHAPITRE 20	Article 2031	210 987	52 747
	Article 2051	1 417	354
	Total Chapitre 20	212 404	53 101
CHAPITRE 21	Article 2113	121 820	30 455
	Article 21311	153 600	38 400
	Article 21312	44 560	11 140
	Article 21318	259 955	64 989
	Article 2132	10 000	2 500
	Article 2135	248 298	62 075
	Article 2151	913 814	228 453
	Article 2152	75 931	18 982
	Article 21532	1 486	372
	Article 21571	81 078	20 270
	Article 21578	15 183	3 796
	Article 2158	19 420	4 855
	Article 2184	12 020	3 005
	Total Chapitre 21	1 957 165	489 292
TOTAL		2 169 569	542 393

Il demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – STATION

Pour le bon fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une délibération visant à autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du BP 2020.

Il demande au conseil municipal d'accepter d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, dont la répartition est la suivante :

Chapitre	Article	Crédits budgétaires ouverts 2019	25 %
CHAPITRE 20	Article 2031	59 819	14 955
	Total Chapitre 20	59 819	14 955
CHAPITRE 21	Article 2131	168 361	42 090
	Article 2135	477 664	119 416
	Article 2151	1 954 172	488 543
	Article 2153	1 050 653	262 663
	Total Chapitre 21	3 650 850	912 712
CHAPITRE 23	Article 2315	1 664 200	416 050
	Total Chapitre 23	1 664 200	416 050
TOTAL		5 374 869	1 343 717

Il demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

3 – CAMPING

Pour le bon fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une délibération visant à autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du BP 2020.

Il demande au conseil municipal d'accepter d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, dont la répartition est la suivante :

Chapitre	Article	Crédits budgétaires ouverts 2019	25 %
CHAPITRE 21	Article 2135	105 947	26 487
	Total Chapitre 21	105 947	26 487

Il demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

3 – THERMOLUDIQUE

Pour le bon fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une délibération visant à autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du BP 2020.

Il demande au conseil municipal d'accepter d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, dont la répartition est la suivante :

Chapitre	Article	Crédits budgétaires ouverts 2019	25 %
CHAPITRE 21	Article 2131	81 458	20 365
	Total Chapitre 21	81 458	20 365
TOTAL		81 458	20 365

Il demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

G – CONVENTION ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE 30 000 € SUR BP 2019 - MAXIAVALANCHE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'établissement du BP 2019 de la commune, une subvention de fonctionnement de 30 000 € a été attribuée à l'organisation du Challenge MAXIAVALANCHE. Cette subvention sera formalisée par une convention.

Suivant la réglementation en vigueur, cette subvention étant supérieure à 23 000 €, il convient d'établir une délibération spécifique distincte du budget et de signer avec l'organisateur une convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le versement de la somme de 30 000 € à titre de subvention 2019 à l'organisation du Challenge Maxiavalanche 2019 et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Il est précisé que le règlement interviendra par paiement d'acomptes sur plusieurs exercices.

Il demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

H – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la date du prochain conseil municipal au :

**Mercredi 26 février 2020
à 18 heures**

La séance est levée à 19 heures.

Etat des délibérations prises :

- II – Demandes de subventions 2020
- II – A Commune – DETR
 - II – A – 1 École primaire – goudronnage de la cour et réfection du sol du préau
 - II – A – 2 Travaux d'étanchéité de la terrasse – statue de la Vierge
 - II – A – 3 Travaux de génie civil – mise en place de conteneurs de tri sélectif enterrés – site « Le Bellevue »
 - II – A – 4 Réhabilitation d'un logement communal – Enfontange
 - II – A – 5 Travaux de voirie et de goudronnage – Bonascre
 - II – A – 6 Travaux de voirie et de goudronnage – boulevard Louis Rolland – tranche 2
 - II – A – 7 Travaux de construction des ateliers municipaux - Betxou
- II – B Station – Programme de travaux 2020
 - II – B – 1 DETR
 - II – B – 2 FNADT Massif
- III – Questions diverses
 - III – A Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)
 - III – B Échange de terrains Le Savy II / commune d'Ax-les-Thermes
 - III – C Commune – tarifs divers – mise à disposition matériel / véhicules / frais de main d'œuvre
 - III – D Commune – nomination d'un nouveau régisseur au sein de la régie de recettes des marchés
 - III – E Décisions modificatives
 - III – E – 1 Station – DM5 – créations de crédits
 - III – E – 2 Commune – DM6 – virements de crédits
 - III – E – 3 Camping – DM4 – virements de crédits
 - III – F Engagement des crédits par anticipation avant le vote du BP 2020
 - III – F – 1 Commune
 - III – F – 2 Station
 - III – F – 3 Camping
 - III – F – 4 Thermoludique
 - III – G Attribution subvention de 30.000 € MAXIAVALANCHE 2019

D. FOURCADE

P. PEYRONNE

A. MAYODON

MA. ROSSIGNOL

R. ROQUES

B. DECAMPS

S. CONSTANS MARTIN

A. PIBOULEAU

A. BONREPAUX

F. GOUBAY

G. GALINIER FONTES

JL. FUGAIRON